

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le lundi 13 décembre 2021 à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV
M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
M^e Myriam Pellerin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2021-0152 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA4-2021-0153 Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

Rapport de l'exercice de délégations de pouvoirs en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.4V.Q. 2

Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Une première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA4-2021-0154 Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA de densification - 240-242, rue Pierre-Verret, lot 1 120 114, district électoral des Monts - GT2021-448

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une habitation isolée de deux logements sur le lot 1 120 114 du cadastre du Québec, correspondant aux 240-242, rue Pierre-Verret, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4. et de proposer les modifications suivantes si des plans sont à nouveau soumis :

- que le revêtement vertical en vinyle soit d'une couleur similaire ou dans les mêmes teintes que celle du revêtement horizontal plutôt que blanche;
- s'il est souhaité de conserver le matériau vertical, qu'il soit utilisé sur toute la largeur du pignon lui correspondant.

Les plans sont refusés pour les motifs suivants :

- lorsque les bâtiments principaux voisins ont deux matériaux, ils sont de couleurs similaires ou dans les mêmes teintes;
- lorsqu'un revêtement vertical est utilisé sur les bâtiments principaux voisins, il est installé sur la surface complète du mur où il est fixé.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre à la requérante de présenter un projet modifié ou à défaut, un nouveau projet à une séance

ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0155 **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 8500, boulevard Henri-Bourassa, lot 3 110 461, district électoral de Louis-XIV - GT2021-449**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à l'installation d'une enseigne à plat « Desjardins », sur le lot 3 110 461 du cadastre du Québec, correspondant au 8500, boulevard Henri-Bourassa, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4. et proposer l'une des modifications suivantes si des plans sont à nouveau soumis :

- que le projet soit sous forme de lettres individuelles;
- ou
- que le projet soit sous forme de lettres individuelles avec un fond peint directement sur le mur.

Les plans sont refusés pour les motifs suivants :

- l'enseigne actuelle est sous forme de lettres individuelles;
- une uniformité des enseignes sous forme de lettres individuelles pour le carrefour Charlesbourg est visée;
- il est possible de peindre sur le mur derrière les lettres individuelles de la couleur corporative, à l'exemple des commerces, comme la SAQ ou la pharmacie Brunet.

La demande est ainsi mise en suspens afin de permettre au requérant de présenter un projet modifié ou à défaut, un nouveau projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0156 **Demandes assujetties à un règlement relatif au PIIA - GT2021-460**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg lors de la séance tenue le 17 novembre 2021, que les plans d'implantation et d'intégration architecturale, relatifs aux demandes suivantes de permis de construction assujetties à l'approbation de tels plans, soient approuvés comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4 :

- 7981, 3^e Avenue Est, pour la construction d'une habitation unifamiliale de deux étages avec garage intégré;
- 8500, boulevard Henri-Bourassa, pour l'installation d'une enseigne à plat

Centre dentaire Julie Vachon;

- 21017-21019, boulevard Henri-Bourassa, pour la construction d'une habitation isolée de deux logements;
- 1575, boulevard Louis-XIV, pour la construction d'un bâtiment de 19 logements;
- 1585, boulevard Louis-XIV, pour la construction d'un bâtiment de 19 logements;
- 7190-7194, rue du Daim, pour la construction d'une habitation isolée de deux logements;
- 1699, boulevard Talbot, pour l'installation de deux conteneurs en cour arrière;
- 1699, boulevard Talbot, pour l'aménagement d'une aire d'entreposage en cour arrière;
- 7323, avenue de l'Original, pour l'installation d'un matériau d'une couleur différente de celle approuvée;
- 6822, rue des Cannas, pour l'agrandissement d'une habitation d'un logement;
- 56, rue Duberger, exhaussement du bâtiment principal.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0157 **Nomination d'un membre et renouvellement d'un mandat pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg pour la période du 13 décembre 2021 au 12 décembre 2023 - GT2021-404**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu de :

- nommer monsieur le président Claude Lavoie, à titre de membre du conseil d'arrondissement, au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 13 décembre 2021 au 12 décembre 2023;
- renouveler le mandat de madame Marie-France Painchaud, à titre de vice-présidente, au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 13 décembre 2021 au 12 décembre 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA4-2021-0158 **Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'organisme *Club de gymnastique Québec Performance* relativement à l'entretien spécialisé de**

la palestre de gymnastique de l'Arpidrome - Années 2021, 2022 et 2023 - AP2021-967 (CT-2543281)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'organisme *Club de gymnastique Québec Performance* relativement à l'entretien spécialisé de la palestre de gymnastique de l'Arpidrome, pour les années 2021 à 2023, pour une somme de 120 111 \$ (plus TPS et TVQ applicables), le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente ci-annexé.

La conclusion de ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des budgets 2022 et 2023 par les autorités concernées.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA4-2021-0159 Ordonnance numéro O-301 concernant une modification aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à la rue des Autochtones - District électoral Des Monts - TM2021-270

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-301 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation sur la rue des Autochtones relative au Règlement R.C.A.4V.Q.94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2021-0160 Ordonnance numéro O-299 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue des Sarcelles - District électoral Des Monts - TM2021-267

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-299 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur la rue des Sarcelles, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA4-2021-0161 Subvention de 500 \$ au *Patro de Charlesbourg* pour les paniers de Noël 2021 - A4DA2021-006

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu de verser une subvention de 500 \$ au *Patro de Charlesbourg* pour les paniers de Noël 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 599, boulevard du Lac, lot 3 261 992, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, résolution CA4-2020-0145, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 599, boulevard du Lac, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 26 novembre au 10 décembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA4-2021-0162 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 599, boulevard du Lac, lot 3 261 992, district électoral des Monts - GT2021-444

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU4-2021-160 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 17 novembre 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme, pour une propriété résidentielle, située sur le lot 3 261 992 du cadastre de Québec, correspondant au 599, boulevard du Lac, l'implantation d'un garage détaché du bâtiment principal en cour avant secondaire sans empiéter dans la marge avant prescrite de 6 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 105, rue Françoise-Encelin, lot 4 388 839, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, résolution CA4-2020-0145, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 105, rue Françoise-Encelin, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 26 novembre au 10 décembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA4-2021-0163 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 105, rue Françoise-Encelin, lot 4 388 839, district électoral des Monts - [GT2021-447](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU4-2021-161 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 17 novembre 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour une habitation unifamiliale, située sur le lot 4 388 839 du cadastre de Québec, correspondant au 105, rue Françoise-Encelin, une clôture d'une hauteur de 2,5 mètres au lieu de 2 mètres en cour arrière du côté du lot voisin 4 388 838 du cadastre du Québec (111, rue Françoise-Encelin), comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Projets de règlement

Avis de motion

AM4-2021-0164 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la fourniture de locaux et d'équipements récréatifs*, R.C.A.4V.Q. 207, et dépôt du projet de règlement - [A4DA2021-005](#)

Monsieur le président Claude Lavoie donne avis qu'à une prochaine séance, sera présenté un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter des ajustements à la tarification applicable pour la fourniture de locaux et d'équipements récréatifs à un organisme reconnu par la Ville pour toute activité découlant de son mandat.

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 03, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Myriam Pellerin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Claude Lavoie
Président de
l'arrondissement